

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 23 OCTOBRE 2020

N° 2020-07-01

L'an deux mille vingt, le vingt-trois octobre à neuf heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf octobre deux mille vingt, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

### Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27  
Présents (mini 9) : 16

Nombre de voix

En exercice : 36  
Présentes : 22  
Exprimées par pouvoirs : 10  
**Total (mini 19) : 32**

**Quorum atteint**

**3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteurs de 2 voix chacun)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentante du Conseil régional Sud-Provence-Alpes-Côte  
d'Azur (porteuse de 2 voix)**

Jacqueline BOUYAC

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme  
(porteuse de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**10 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Danielle TOUCHE

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BESSON à Claude AURIAS, Serge ROUX à Didier-Claude BLANC, Marie-Pierre MONIER à Sébastien BERNARD, Eliane BARREILLE à Jacqueline BOUYAC, Lionel TARDY à Robert GARCIN, André GILLES à Corinne MOULIN, Pascale ROCHAS à Roland PEYRON, Christelle RUYSSCHAERT à Éric RICHARD

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 9 heures.

Madame Jacqueline BOUYAC est nommée secrétaire de séance.

## Objet : Désignation des Président(e)s des Commissions thématiques

- ◆ Vu l'article 23 des statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales
- ◆ Vu l'article 5 du règlement intérieur du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales

Le Président rappelle que l'article 5 du règlement intérieur du Parc prévoit 9 commissions thématiques qui ont pour objet d'étudier les programmes, les objectifs et opportunités d'actions, les méthodes et les évaluations.

Les commissions thématiques sont les suivantes :

- VALORISATION DES PRODUCTIONS, AGROALIMENTAIRE ET CIRCUITS COURTS
- TOURISME
- PASTORALISME ET AGRO-ENVIRONNEMENT
- SPORTS DE NATURE
- FORET ET RISQUES NATURELS
- EDUCATION AU TERRITOIRE ET A L'ENVIRONNEMENT
- INNOVATION, ENERGIE
- HISTOIRE ET PATRIMOINES
- MARQUE PARC

Les commissions thématiques sont animées par un conseiller(e) syndical titulaire délégué(e), désigné(e) par le Bureau, qui assurera les fonctions de Président(e) de commission. Le/Les Président(e) de commission non membres du Bureau seront invités à titre consultatif au Bureau.

Le Président propose les conseillers délégués suivants :

NOM	Prénom	Mission
YAFFEE	Caroline	Présidente de la commission valorisation des productions, agroalimentaire et circuits courts
BERTELLI	Bruno	Président de la commission tourisme
CHAUVET	Véronique	Présidente de la commission pastoralisme et agro-environnement
CASALINO	Françoise	Présidente de la commission sports de nature
BARTHEYE	Christian	Président de la commission forêt et risques naturels
MAGNETTI	Luc	Président de la commission éducation au territoire et à l'environnement
GIRARD	Laurence	Présidente de la commission innovation, énergie
WURMSER	Brigitte	Présidente de la commission histoire et patrimoines
PRUNSTER	Magali	Présidente du comité de gestion de la Marque Parc

Le Président rappelle que si l'exercice de leur mission nécessite un déplacement hors du territoire, les frais occasionnés par les présidents de commission seront pris en charge par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, à partir d'une délibération spécifique.



Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Valide** les nominations des conseillers délégués proposés à la présidence de ces commissions
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



Le Président  
Claude AURIAS

